

TOULOUSE  
CAPITOLE  
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

*Lettre à un ami turc*

GAILLET AURORE

Référence de publication : GAILLET (A.), « Lettre à un ami turc », *Revue Méditerranéenne de Droit Public* : Liberté(s) ! En Turquie ?

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications, contacter [portail-publi@ut-capitole.fr](mailto:portail-publi@ut-capitole.fr)

## Lettre à un ami turc

Retour de promenade. Elle est belle la nature en ce dimanche ensoleillé de printemps. Avril, mois où tout refléuri, où tout semble possible. Mois de l'ouverture annoncée de ton procès pourtant. Notre communication électronique ne se tarit jamais vraiment et tu es bien là, à travers les messages que nous échangeons avec de nombreux collègues, actifs grâce à divers réseaux. Autant de personnes qui pensent à toi. Autant de personnes qui savent ta qualité d'homme, de chercheur et de citoyen libre.

Souvent pourtant je me demande si l'on fait assez, ce que l'on peut faire. Écrire, alerter, soutenir par des mots, des « courage » et des « je t'embrasse, fort. Tiens bon ». Ce sont les mots d'une amie, mais une amie qui mesure toute sa chance de pouvoir travailler librement. Bien sûr, il y a maintes choses à changer, à repenser, à remettre en question – n'est-ce pas là aussi notre rôle d'enseignant-chercheur ? Rester en alerte et ne rien lâcher de nos convictions et de nos valeurs. Ce sont toutefois de bien jolis mots lorsqu'on a la chance de pouvoir enseigner un droit constitutionnel qui reste libre, de pouvoir choisir ses thèmes de recherche avec passion, de pouvoir accompagner des étudiants vers un chemin citoyen que l'on croit possible.

Mon cher Ibrahim, ces libertés universitaires, cette liberté de l'universitaire, ces convictions citoyennes, cette foi dans les jeunes citoyens : ce sont là finalement les mots- clés de la plupart de nos échanges et correspondances. Te souviens-tu de cette matinée au café *Florida* ? Tu m'avais offert ton livre *Le droit constitutionnel turc* et du Raki. Je t'ai offert quelques gâteaux pour ton voyage. On a surtout partagé un moment hors du temps. Peut-être l'ambiance « Belle Époque » de cette Brasserie née au XIXe siècle y était- elle pour quelque chose. Peut-être. Tu me racontais avec douceur tes convictions pour ton beau pays, tes combats pour les droits de l'homme et la démocratie, ton amour pour les voyages aussi, ton intérêt toujours renouvelé pour la France. C'était en 2016. Une éternité. Bien sûr, tu t'inquiétais déjà des crises politiques à répétition fragilisant toujours davantage l'État de droit en Turquie. Le sous-titre de ton ouvrage invitait pourtant à espérer qu'« entre coup d'État et démocratie », la seconde serait bientôt en passe de l'emporter. Ou peut-être était-ce là une simple idée d'européenne trop encline à croire en son propre modèle ? Qu'importe, j'aime la lumière et l'espoir est ensoleillé. Que dire alors du référendum du 16 avril 2017 et de la suppression des « acquis de la Turquie depuis la fin de l'Empire ottoman »<sup>1</sup> ? Et que faire contre ce décret du 7 février qui te révoque – ainsi que 329 autres universitaires – de ton poste de professeur de droit à l'Université Marmara d'Istanbul et te confisque ton passeport et par là-même ta liberté de circuler ?

Mon cher Ibrahim, écrivant ces mots, j'ai le cœur qui se serre. En 1981, tu soutenais ta thèse sur « La liberté d'association en droit public turc » ; en 1987, tu étais reçu à l'agrégation de droit public devant le Conseil universitaire d'Ankara autour d'un travail portant sur « les libertés collectives ». En 2006, tu recevais le « Prix de la liberté d'expression », décerné par l'Union des Maisons d'Éditions de Turquie, certainement aussi grâce à tes engagements intransigeants en faveur des droits de l'homme. Rédigeant ce texte, en 2018, je mesure la chance de ma liberté et j'espère savoir me battre pour qu'elle reste vivante. Je tremble en lisant les mots de Walter Benjamin constatant en 1933 à quel point, « pauvres, voilà bien ce que nous sommes devenus. Pièce par pièce, nous avons dispersé l'héritage de l'humanité, nous avons dû laisser ce trésor au mont de piété, souvent pour un centième de sa valeur, en échange de la piécette de

---

<sup>1</sup> <http://www.lefigaro.fr/international/2017/03/26/01003-20170326ARTFIG00158-ibrahim-kaboglu-il-existe-un-vrai-danger-totalitariste-en-turquie.php>.

l'«actuel» ». Oui, mais ne poursuivait-il pas en remettant une certaine confiance aux mains de l'humanité ?<sup>2</sup> Et si toi, tu dois être condamné, peut-on alors gager que tu ne seras « condamné » qu'à rester « libre »<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> W. Benjamin, « Expérience et pauvreté », 7 décembre 1933, in *Œuvres* t.2, Folio Essais, traduit de l'allemand par Maurice de Gandillac, Rainer Rochlitz et Pierre Rusch.

<sup>3</sup> J.-P. Sartre, *L'existentialisme est un humanisme* (1946), éd. Nagel, 1970, p. 37. (« L'homme est condamné à être libre »).